

**L'énergie solaire épargnée par la crise :  
En moins de deux ans,  
EVASOL est devenu le leader français des installations solaires  
à destination des particuliers.**

**Evasol en chiffres :**

Créée en 2007 et entièrement autofinancée, Evasol réalise plus de 30 millions de chiffre d'affaires dès son second exercice. A la fin de l'année 2008, la société compte déjà **plus de 3000 clients**, et son carnet de commandes correspond à plus de **6 mois d'activités pour 2009**. Cette activité soutenue lui permet d'étoffer régulièrement ses équipes techniques et commerciales. A ce jour, Evasol a créé **220 emplois directs et plus de 100** de couvreurs chez ses partenaires.

**Le contexte :**

Fin 2006, le gouvernement français a mis en place une série de dispositifs d'incitation destinés à encourager les familles à s'intéresser à l'énergie solaire photovoltaïque. Ainsi, en plaçant des panneaux solaires sur le toit de leur maison, les particuliers font non seulement un geste utile pour la planète, mais aussi une opération financièrement intéressante : ils bénéficient d'un crédit d'impôt et font de leur toit une source de revenus, en étant payés pendant 20 ans pour l'électricité solaire produite sur leur habitation.

Dans ce contexte, Stéphane Maureau, qui compte 18 années d'expérience dans l'énergie solaire à l'international, comprend que le marché va enfin sortir de l'ombre en France.

En mars 2007, il crée la société Evasol, dont le modèle prometteur allie **une offre "packagée"** simple, accessible et adaptée aux attentes du marché, **une organisation industrielle** rigoureuse permettant de bien contrôler une croissance rapide, et la sélection de fournisseurs et partenaires solides compatibles avec le positionnement de haute qualité choisi par Evasol.

En moins de deux ans, le succès est au rendez-vous. Evasol est devenue le leader français des installations solaires à destination des particuliers.

**Les raisons d'un succès :**

- . Une offre clairement définie, **répondant bien aux attentes des particuliers** : des installations solaires clés en main, avec étude de faisabilité, traitement par Evasol de l'aspect administratif, fourniture, installation, SAV, ainsi qu'une proposition de financement adaptée.
- . Une organisation industrialisée et **centrée sur la qualité**,
- . Une démarche pragmatique et vertueuse **d'amélioration continue**, avec mesure régulière de la satisfaction client,
- . **Des partenariats solides**, avec des entreprises leaders (Tenesol pour les panneaux, et Vinci pour une partie des travaux les travaux),
- . **Une formation professionnelle des équipes**, tant en technique qu'en méthode de commercialisation (une école de vente à Lyon pour former les technico-commerciaux et un centre de formation à la pose des panneaux en toiture pour former les couvreurs en situation réelle),

**L'offre EVASOL :**

Installer des panneaux solaire sur son toit est un geste utile pour la planète et un investissement rentable. L'offre d'EVASOL rend ceci simple, grâce à l'aspect clés en main, et accessible au plus grand nombre grâce à un financement adapté.

Les principales étapes d'un projet :

- Un technicien conseil réalise l'étude de faisabilité à domicile,
- Un service administratif organise de manière industrielle toutes les démarches administratives pour le compte des clients EVASOL (le client s'affranchit ainsi du labyrinthe administratif qu'il faut traverser pour être autorisé à produire de l'électricité solaire qui sera payée par EDF),
- Les matériels fournis sont haut de gamme et bénéficient d'une garantie sur 25 ans,
- Les travaux d'installation sont réalisés par des techniciens expérimentés et formés par l'école de pose EVASOL, dans le respect des règles de sécurité et de qualité qui ont fait la réputation de TENESOL, les travaux bénéficient d'une garantie décennale
- Un offre de financement, permettant à tous de bénéficier des avantages du solaire, sans mobiliser de fonds importants (la vente d'électricité et le crédit d'impôt permettra d'auto financer l'équipement),
- Chaque client bénéficie d'un service de conseil juridique et fiscal pendant les 2 ans qui suivent l'installation.

Pour en savoir plus : [www.evasol.fr](http://www.evasol.fr)

Service information aux consommateurs : 0810 03 30 30

**Les principaux partenaires d'EVASOL :**

---

**Tenesol :**

Tenesol, fabricant français de panneaux solaire est spécialisée dans l'électricité solaire photovoltaïque depuis 25 ans. La société dont le siège est à Lyon, a construit sa dernière usine de production de panneaux solaires à Toulouse.

**Vinci :**

Evasol a signé un partenariat avec une filiale dédiée du groupe Vinci, auquel elle confie une part importante de la pose des panneaux solaires en toiture, dans le respect des règles de qualité et de sécurité qui s'imposent. Le câblage électrique des panneaux et le contrôle qualité final est quant à lui réalisé par un électricien salarié d'EVASOL.

**Banques et organismes de crédit :**

EVASOL a en outre établi des partenariats avec des banques et organismes de crédit qui lui permettent de proposer à ses clients des financements adaptés. Ainsi, l'investissement photovoltaïque est accessible à tous sans apport initial important.



Avec 15 m<sup>2</sup> de panneaux installés par EVASOL, le toit de cette maison est une source de revenus

**Contact presse**

Yasmina Madafi - Agence Ex-Alto

01 47 31 34 88 / 06 81 27 12 26

[yasmina@ex-alto.fr](mailto:yasmina@ex-alto.fr)